

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX (départ à 20h30), Emilie DEGLISE FAVRE, Florianne FAIOLA CHOUACHI, Caroline LEICHT, Patrice JACQUIER Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Alain FINA, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ,

Absent excusés : Mélanie DALLA-COSTA (pouvoir à Céline JOLY), Mathieu CICERI

Secrétaire de séance : Cyril PELOSO

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 30 avril 2021.

Deux élus ont fait part d'observations sur ce document :

- Sandrine POIGNET indique qu'il a été inscrit qu'elle avait demandé les conditions du déroulement de la rentrée des vacances prévue le 3 mai. Or, c'était le 26 avril. Elle demande donc que cela soit rectifié.
- Cyril PELOSO revient sur le point évoquant l'aménagement des sentiers « ARLYSERE est en cours de réalisation de la passerelle qui permettra de relier le secteur de Montolivet à Tournon, au niveau du fond de la rue de Princens ». Il souhaite qu'il soit précisé, pour éviter toutes mauvaises interprétations futures, que l'emplacement de la passerelle se situe non pas au fond de la rue de princens mais sur la route du poyet côté Tournon, qui est située dans le prolongement de la rue de princens.

Le Conseil Municipal devra approuver le compte rendu en prenant en compte ou non ces observations.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le local communal des 4 chemins
- Signature d'un bail avec Madame Dorine LEY pour l'occupation du local communal des 4 chemins pour une activité de sage-femme

Et de retirer le point suivant à la demande d'ARLYSERE :

- Travaux de la rue du Bois de l'Île et de création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Tilleuls: signature d'une convention de groupement de commandes avec ARLYSERE et le SDES

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces modifications à l'ordre du jour.

Cyril PELOSO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

CRISE DE LA COVID-19

Fonctionnement du centre de vaccination

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part du fonctionnement du centre de vaccination dans l'annexe de la salle polyvalente qui fermera ses portes le 29 juin prochain, et qui a été actif les 1^{er} et 8 juin.

L'Agence Régionale de Santé a autorisé la poursuite du centre, uniquement pour achever les deuxièmes injections des personnes vaccinées à Frontenex pour l'injection initiale, et le 29 juin sera donc le dernier jour.

Les habitants désireux de bénéficier du vaccin sont désormais amenés à se déplacer à Albertville.

Claude DURAY indique que ce sont entre 950 et 975 doses de vaccins qui auront été administrées au centre de vaccination de Frontenex.

TRAVAUX

Point sur les travaux

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement :

- La rénovation du parking de l'aumônerie a été finalisée avec la pose de deux bancs et d'une poubelle, ainsi que le traçage du parking et la pose d'un panneau matérialisant la place dédiée aux personnes à mobilité réduite
- Les travaux de création d'un parking d'un cimetière sont achevés (places de stationnement, terrains de pétanque, aire de stockage propre des bennes à verre et textile ...) et ont été réalisés par SERTPR pour un montant de 26 846 € TTC. Le marquage au sol des places sera effectué ce lundi 14 juin, et il restera à installer des tables et bancs. Les services techniques ont engazonnés récemment les espaces verts créés.
- L'aménagement du giratoire est en cours avec la réalisation des fondations pour le gabion (entreprise CIBILLON – 2 525 € TTC), la fourniture du gabion pré-rempli et des aménagements minéraux et végétaux (société CABOT CANALS – plus de 3 000 € TTC), qui ont été posés par les services techniques, après bâchage et plantations par leurs soins.

Il reste à installer le lettrage FRONTENEX en acier (fourniture par la société GARDET – 930 € TTC). Même si un janolène a été posé en attente, l'installation d'un éclairage du lettrage par des luminaires LED n'a pas été retenue car le coût était trop important. La fin des travaux est prévue vers le 18 juin.

- Sur les travaux de la salle polyvalente, une première réunion de travail a eu lieu avec le maître d'œuvre, le bureau d'études NG TECH et dès la réalisation des plans, la commission des Travaux les étudiera. Le bureau de contrôle (1 920 € - Alpes contrôles) et le coordonnateur SPS (EP2S – 1 440 €) ont été retenus pour suivre cette opération.
- Concernant les travaux de voirie de la rue du Clos de la Prairie, un contact a été pris avec un notaire pour acquérir un des terrains qui est nécessaire à la commune pour la rénovation de la voirie
- Les 3 nouvelles portes de garage des services techniques devraient être installées avant fin juin par ALP FERMETURES
- La menuiserie PEISSEL a remplacé deux portes latérales à l'Eglise et les bacs à fleurs devant l'entrée ont été nettoyés par les services techniques. L'Association Paroissiale était très satisfaite de ces opérations.
- Le remplacement du sanitaire public du Parc de la Mairie avance avec la signature de deux devis :
 - Mobilier Urbain Beaujolais pour les toilettes publiques : 31 950 € TTC
 - Déléani TP pour le génie civil (enlèvement de l'ancien, création d'une nouvelle dalle avec réseaux) : 9 516 € TTC

Les délais étant longs, la livraison devrait intervenir fin septembre.

Claude DURAY indique que le choix s'est porté sur Mobilier Urbain Beaujolais car le modèle proposé était intéressant techniquement et économiquement par rapport à d'autres. De plus, en vue d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, il était nécessaire que l'entreprise soit localisée sur la Région, ce qui est le cas.

Claude DURAY fait part de l'accord de principe de la Région pour subventionner à hauteur de 50% ce projet.

Jean RONZATTI indique qu'il sera techniquement possible de réutiliser le bâtiment des sanitaires dans un autre secteur de la commune à définir.

- La déclaration préalable de travaux pour la démolition partielle de la maison JANNOT, rue Piquand, en vue de créer un trottoir a été signée le 9 juin 2021 et un devis a été validé à l'entreprise DELEANI TP pour 29 230 € TTC. Il a été prévu de créer 4 ouvertures donnant sur la rue Piquand.

Claude DURAY souligne que le Département a accusé réception du dossier de demande de subvention, sans indiquer un accord, mais cela permettra de démarrer les travaux après les délais de recours

- L'opération de rénovation du local des 4 Chemins a démarré, avec le concours du Maître d'oeuvre ATELIER ALPIN. Quatre entreprises ont été retenues pour les 5 lots :

Lot	Entreprise	HT (en €)	TTC (en €)
Lot placo	A.B BUILDING	6 815.00	8 178.00
Lot Elec	EGC	4 226.63	5 027.31
Lot Plomberie	PERRIER	7 495.00	8 994.00
Lot Clim	EGC	3 669.57	4 403.48
Lot Menuiserie	PEISSEL	5 044.00	6 052.80
TOTAL		27 250.20	32 655.59

Le planning des travaux permettrait une entrée de la sage-femme début septembre.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- les agents et quelques élus ont assisté à la démonstration d'une balayeuse qui est un véritable porte-outils (balai métallique pour bordures, karcher, curage des grilles, tondeuses, lame de déneigement...) dont le coût de base est de 66 000 €. C'est un matériel performant pour le nettoyage des rues.
Alain REGAUDIAT demande s'il est possible de l'acheter à plusieurs communes. Jean RONZATTI indique que ce n'est pas simple pour la gestion et la durabilité du matériel.
Sandrine POIGNET demande ce que deviendrait le tracteur. Jean RONZATTI indique qu'il serait conservé car ce porte-outils est de petite taille et n'a pas la même fonction en cas de neige.
Florianne FALOLA-CHOUACHI demande la durée de garantie. Jean RONZATTI indique qu'elle doit être de 4 ou 5 ans.
- Concernant la propreté, il est prévu une seconde intervention fin juin de l'entreprise PLB pour le balayage des rues de Frontenex après préparation par les services techniques (suppression des herbes le long des trottoirs et des murettes).
- Les agents continuent de ramasser trop souvent des sacs d'ordures ménagères dans la commune (salle polyvalente, collège...) ce qui n'est pas admissible.
- Les agents ont rénové le jardin du souvenir qui se trouve au cimetière et lui ont restitué un fonctionnement normal en posant une dalle caillebotis pour que les cendres des défunts se déversent bien dans un réceptacle prévu à cet effet.

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, fait un point sur l'assainissement :

- Rue du Bois de l'Île : une réunion a eu lieu en Mairie avec le maître d'œuvre, ALTITUDES VRD, qui est également celui de la Commune pour la réalisation de deux plateaux dans la rue des Tilleuls, et les services d'ARLYSÈRE pour avancer sur le projet de mise en séparatif des réseaux humides et secs et la rénovation de la voirie. Un avant-projet a été présenté (trottoir côté gauche en allant à Tournon, 1 candélabre côté Netto et 5 candélabres côté garage et casse, reprise possible d'une partie du réseau pluvial abîmé) et il a été convenu de travailler sur un groupement de commandes sur ces travaux. En effet, la réalisation du plateau surélevé au carrefour de la rue des Tilleuls et de la rue de Bois de l'Île nécessite au préalable la rénovation d'une partie des réseaux par ARLYSÈRE et une coordination technique et administrative est souhaitable, voire indispensable, car l'emprise des travaux sera identique.
- Il indique que sur le 2^{ème} plateau envisagé dans la rue des Tilleuls, au niveau de l'Allée des Sports, l'avant-projet est arrivé ce jour et il nécessiterait, en l'état, une reprise du parking latéral de la copropriété de « La Belle Etoile » afin de pouvoir créer des rampants. Le dossier sera étudié et proposé en commission TRAVAUX
- ARLYSÈRE va entreprendre à compter du 21 juin la mise en séparatif des réseaux d'assainissement depuis la dernière maison de la rue de Cléry jusqu'à la parcelle avant le virage qui rejoint la rue Piquand. L'entreprise BERTHOD va créer un nouveau réseau car les eaux pluviales se mélangeaient avec les eaux usées, et des antennes pluviales et eaux usées en limite de propriété des riverains. Un devis a été demandé par la Commune à BERTHOD pour poser un avaloir d'eaux pluviales à la limite d'une propriété pour récupérer les eaux de pluie.
- En 2022, la commune devra réfléchir à la mise en séparatif de la rue du Boulodrome, un des derniers secteurs en réseau unitaire sur Frontenex. L'idée de démarrer uniquement par l'enfouissement des réseaux secs est également évoqué par Jean RONZATTI.

URBANISME

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le local communal des 4 chemins

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle le projet d'aménagement du local communal pour l'accueil d'une sage-femme.

La commune, maître d'ouvrage des travaux, va poser, à l'arrière de l'immeuble « Les 4 Chemins », une pompe à chaleur extérieure en façade et remplacer une porte d'accès.

A ce titre, il sollicite le Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour cette opération, ce qui est accepté à l'unanimité.

Laurent VERNAZ demande si l'unité extérieure va créer une gêne sonore pour les voisins.

Claude DURAY indique que désormais, avec la pose de silentbloc, ce matériel ne fait quasiment plus de bruit et qu'il sera placé de façon à éviter toutes nuisances.

Il précise que ces travaux ont été évoqués avec l'OPAC DE LA SAVOIE qui a donné un accord de principe.

FINANCES

Signature d'un bail professionnel avec Madame Dorine LEY pour l'occupation du local communal des 4 chemins pour une activité de sage-femme

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET indique que suite à plusieurs échanges, Madame Dorine LEY, actuellement sage-femme à domicile, souhaite louer le local communal situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Les 4 Chemins, cadastré A 2643 – 1 bis, rue Pillet à Frontenex, lot n°13 pour une activité de sage-femme.

Des travaux de rénovation sont actuellement en cours mais il est convenu que le local, dont la superficie de la partie privative du bien est de 44.08 m², pourrait être disponible courant septembre 2021.

Noël CADET propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail professionnel avec Madame Dorine LEY aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 500 € charges de copropriété comprises
- Proposition de réduction de loyer de 50 € par mois durant une année pour aide à l'installation (comme pour les nouveaux médecins du Centre Médical)
- Sous-location possible avec réajustement du loyer
- Le coût du bail professionnel sera à la charge du locataire

Laurent VERNAZ est surpris par la notion de hausse de loyer en cas d'une sous-location. Pour lui, le locataire loue une surface à tel prix et il n'y a pas de hausse à prévoir si elle sous-loue.

Claude DURAY explique que cela se fait dans le monde médical quand un médecin « accueille » un confrère dans son local, le bailleur peut augmenter le loyer.

Noël CADET indique que le loyer proposé est dans la moyenne des loyers communaux pratiqués actuellement et que l'idée était, en cas d'arrivée d'un collaborateur, de valoriser le loyer.

Stéphane PERRIER trouverait normal que la deuxième « locataire » paye car elle va créer un chiffre d'affaires sur ce local.

Après échanges, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer à Madame Dorine LEY le local communal situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Les 4 Chemins, cadastré A 2643 – 1 bis, rue Pillet à Frontenex, lot n°13 pour une activité de sage-femme aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 500 € charges de copropriété comprises
- Réduction de loyer de 50 € par mois durant une année pour aide à l'installation
- Pas de sous-location possible
- Le coût du bail professionnel sera à la charge du locataire

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet acte et toutes les pièces s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT DURABLE / COMMUNICATION

Avancement du projet de jardins partagés et familiaux

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe en charge du Développement Durable et de la Communication, fait un point sur l'avancement du projet de jardins partagés/familiaux.

Le terrain, assise du projet, est situé vers le dépôt ANTARGAZ et a une superficie de 1 200 m².

Avec Cyril PELOSO, elle fait un récapitulatif du recensement effectué auprès de la population par le biais du bulletin municipal :

- 10 personnes sont intéressées sur ces projets, représentant 22 personnes
- La plupart veulent un jardin familial et certaines sont intéressées pour participer au jardin partagé et à une future association

Emilie ROUGIER expose les premières lignes des règlements qui régiront ces espaces et qui seront évoqués lors d'une future réunion publique.

Laurent VERNAZ demande le nombre de jardins qui seront proposés.

Emilie ROUGIER indique que 300 m² seront réservés au jardin partagé et le reste constituera un certain nombre de jardins familiaux.

Sandrine POIGNET demande si le sondage sera réactualisé avec le changement de terrain. Il lui est indiqué que le lieu n'avait pas été spécifié lors du sondage.

Gérard TANTOLIN indique qu'une demande aux services risques de l'Etat a été faite sur les possibilités réglementaires sur ce nouveau terrain. Au vu du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, il n'existe aucune contrainte que ce soit pour les abris de jardins ou les clôtures. Par contre, pour les Risques Technologiques liés au dépôt ANTARGAZ, les abris de jardin sont interdits, mais il faut faire vérifier l'interprétation par d'autres services.

Emilie ROUGIER évoque également le changement de lieu pour le projet de composteur collectif, qui sera en dessous du mur de l'école maternelle, jouxtant le parking du Centre Médical.

Il sera plus approprié et éloigné des habitations.

PERSONNEL

Retour sur la commission du 9 juin 2021

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint en charge du personnel, fait un retour sur la commission PERSONNEL du 9 juin qui a permis aux membres d'échanger sur plusieurs points :

- Présentation de l'organigramme des services avec les missions, l'ancienneté, les fiches de postes des agents
- Présentation d'un projet de délibération sur l'instauration de l'Indemnité Horaire pour les Travaux Supplémentaires (IHTS) car la collectivité n'avait jamais voté cet acte qui permet de payer les heures supplémentaires. Laurent VERNAZ souligne que la majoration des heures dans la fonction publique est dérisoire par rapport au secteur privé
- Présentation d'un agent à la promotion interne 2021. Un dossier sera envoyé en début de semaine au Centre de Gestion en vue d'une étude et d'une éventuelle proposition de nomination au grade de Rédacteur Territorial. Si c'est le cas, la collectivité devra décider de créer ou non un tel poste.
- Premiers échanges sur les Lignes Directrices de Gestion qui détermineront la politique de gestion du personnel pour les prochaines années. La commission sera amenée à travailler rapidement sur ce dossier.

Démarrage des emplois d'été 2021

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint en charge du personnel, indique que le premier des 8 emplois d'été qui se succéderont cette année a démarré le 31 mai avec les services techniques. Majeur, il peut utiliser les outils à moteur thermique ce qui est un avantage pour le service. Il est également le seul emploi d'été actuellement, ce qui est plus simple à gérer pour les agents.

Noël CADET rappelle que l'objectif de ces emplois d'été est de faire découvrir aux jeunes frontenexoïses une première approche du monde du travail.

Cette année, la parité a été respectée (4 filles/4 garçons).

RESTAURATION SCOLAIRE

Attribution du marché de fournitures de repas pour la période 2021-2025 à LEZTROY

Rapporteurs : Claude DURAY/ Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET, adjoint aux Finances, font part des résultats de la consultation lancée en vue de l'attribution du marché de fourniture de repas au restaurant scolaire, et dont l'ouverture des plis a eu lieu le 4 juin.

Ils indiquent que 5 prestataires ont répondu (la Mairie d'Albertville, API RESTAURATION, ELIOR, LEZTROY et SHCB, prestataire actuel) et présentent l'analyse validée en commission des Finances, en vue d'un choix du Conseil Municipal, et qui portera sur la période 2021-2025 (3 années + 1 de prolongation).

Ils proposent au vu des différents critères de l'analyse (critères : 50% mémoire technique / 40% prix / 10 % souplesse dans la commande) de retenir la société LEZTROY sur ces bases :

Enfants de 3 à 6 ans (école maternelle)	
Prix HT	3.7
Prix TTC	3.9
Portion de pain (en option)	0.11
Prix TTC avec une portion de pain	4.01
Enfants de 6 à 11 ans (école élémentaire)	
Prix HT	3.8
Prix TTC	4.01
Portion de pain (en option)	0.11
Prix TTC avec une portion de pain	4.12
Adultes	
Prix HT	4.2
Prix TTC	4.33
Portion de pain (en option)	0.11
Prix TTC avec une portion de pain	4.44

Claude DURAY indique avoir eu de bons retours de cette société par des communes voisines. Il précise également que le prix proposé par la cuisine centrale d'Albertville (plus de 6€) est rédhibitoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société LEZTROY de Faverges, pour la fourniture des repas du restaurant scolaire pour la période 2021-2025, aux conditions suivantes (option de la portion de pain retenue mais pouvant être modifiée en cours de contrat):

Enfants de 3 à 6 ans (école maternelle)	
Prix TTC avec une portion de pain	4.01
Enfants de 6 à 11 ans (école élémentaire)	
Prix TTC avec une portion de pain	4.12
Adultes	
Prix TTC avec une portion de pain	4.44

Instauration du système de quotient familial pour la facturation des repas aux familles dès la rentrée 2021

Rapporteurs : Claude DURAY/ Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET, adjoint aux Finances, font part du projet, étudié et validé en commission des Finances du 9 juin 2021, de mise en place du système de quotient familial pour la facturation des repas consommés au restaurant scolaire.

C'est un outil de solidarité sociale et de politique familiale, permettant d'évaluer les ressources mensuelles des familles allocataires, et de calculer leur participation à certaines dépenses, à partir de leurs revenus (salaires, allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales perçues et de la composition du foyer. Noël CADET insiste sur le fait que c'est une véritable aide aux familles, d'autant que la hausse du coût d'achat du repas avec le nouveau prestataire retenu (+0.80€) ne sera pas répercutée sur les familles.

Le quotient familial peut être utilisé par les mairies pour l'application des tarifs des cantines scolaires, ce qui sera proposé au Conseil Municipal.

L'estimation du coût de revient d'un repas consommé par enfant, basée sur le prix d'achat auprès d'un prestataire, les frais salariaux (agents de restauration, d'animation, services techniques, service administratif), les consommables (électricité, eau, téléphone, produits d'entretien, fournitures diverses...), les frais de maintenance du bâtiment et l'amortissement du bâtiment, sera de 12€ à la rentrée scolaire 2021-2022.

Le coût du service de restauration scolaire pour la collectivité (différence entre le coût de revient de l'ensemble des repas et du prix facturé aux parents) avoisine les 64 000 €/an.

La mise en place du quotient familial engendrerait, au vu de la grille proposée ci-dessus, une hausse de 1 200 € / an ce qui est financièrement acceptable pour un système socialement intéressant, et qui n'impacte pas de façon démesurée les familles les plus aisées (estimation à 56 €/an et par enfant qui mange tous les jours) :

Quotient Familial	Prix de vente du repas
< 300 €	3.90
300 € à 600 €	4.40
600 € à 800 €	5.10
800 € à 1250 €	5.30
> 1250 € ou QF non fourni	5.50

À l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la mise en place du système du quotient familial pour la facturation des repas consommés au restaurant scolaire, dès la rentrée 2021-2022, ainsi que les seuils proposés ci-dessus.

Pour les repas vendus aux adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place), il est fixé par le Conseil Municipal à hauteur de 7€.

Emilie DEGLISE-FAVRE demande comment les familles seront informées de la mise en place du quotient familial.

Claude DURAY indique qu'une information adaptée sera transmise avec les dossiers d'inscription au restaurant scolaire.

Sandrine POIGNET se félicite du travail effectué en commission le 9 juin qui a permis d'aboutir à une solution équitable et validée par tous les élus.

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions communales et intercommunales 2021 aux associations

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY, Adjointe à la vie associative, fait part du projet d'attribution des subventions 2021 aux associations, travaillé en commission du 4 juin dernier.

Elle fait part des critères définis pour l'attribution des aides financières :

- critères objectifs : siège social, nombre de frontenexoïses dans l'association, nombre de jeunes, bilan financier
- critères techniques : mise à disposition d'une salle
- critères subjectifs : rôle social...

Elle précise que les associations dites « extérieures » à la commune, mais agissant sur la Commune, ne bénéficient pas de part fixe mais que le montant par jeune Frontenexoïse accueilli dans leur association est valorisé à hauteur de 70 € (Judo des 4 Vallées/Hapkido / UOAT).

Elle souligne que plusieurs associations n'ont pas souhaité déposer un dossier de demande de subvention pour diverses raisons (Comité des Fêtes, Savoie Partage, Tennis-Club, UOAT-Athlétisme, Budo Taï Club, Equilibrium – Taï Chi, Amicale des Donneurs de Sang et Vitsika).

Elle énonce les montants qui seraient attribués à chaque association et les propositions de subventions exceptionnelles :

- Amicale Boules : 1 000 € au titre d'une participation aux frais de gestion du bâtiment
- Les Croés de Frontenex : 1 500 € pour compenser l'absence de manifestations et donc de recettes liées à la crise sanitaire
- Danse à la Clé : 3 000 € pour un remboursement des frais de ménage effectués dans une salle communale et une aide à la continuité de l'activité avec une salariée durant la crise

Stéphane PERRIER, Emilie ROUGIER et Alain FINA, membres actifs d'associations intéressées par ces subventions ne prennent pas part au vote.

Un débat s'installe entre élus sur ces projets de subventions.

Sandrine POIGNET évoque la subvention proposée au club de football, l'ASHCS, dont elle est réservée car cette association agit sur plusieurs communes et reçoit 3 000 € de la part de Sainte Hélène sur Isère au titre d'une subvention intercommunale. Elle souhaiterait, sans dénigrer le club qui a l'air d'avoir de beaux projets et une nouvelle dynamique, que la situation soit clarifiée (siège social...).

Claude DURAY indique qu'il y a une vraie volonté du club de s'enraciner sur Frontenex, notamment avec le dispositif FOOT qui va se créer au collège à la rentrée.

Laurent VERNAZ s'interroge sur le fait que Sainte Hélène subventionne au-delà de la subvention évoquée ci-dessus qui est intercommunale.

Céline JOLY rappelle que dans le projet de subventions communales proposé pour 2021, seule la part « jeunes de Frontenex » est valorisée et qu'il n'y pas de part fixe au vu de la situation ambiguë du club.

Claude DURAY précise que la commune sera sûrement amenée à accompagner l'ASHCS dans les prochaines années car le stade de Frontenex redeviendra probablement communal en janvier 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des subventions 2021 tel que présenté :

Dénomination de l'association	Montant proposé en euros
ACH'VAL	790
AINES RURAUX	600
AMICALE BOULES	1 600
ANCIENS COMBATTANTS	300
ASHCS (football)	1 400
CSBC (badminton)	710
COVOITURAGE	450
CROES - Sou des Ecoles	2 100
DANSE A LA CLE	5 060
Frontenex Basket Club	1 280
ENSEMBLE VOCAL et INSTRUMENTAL	440
GELOHANN - Théâtre	580
GYM VOLONTAIRE	300
HAPKIDO	350
JUDO	980
Association RECORD	450
SCRABBLE	150
SYLLECTOMANIA	150
TOTAL	17 690 €

Céline JOLY fait part également du système des subventions dites intercommunales en vigueur depuis 2019.

L'ancienne communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) attribuait des subventions à certaines associations dont le siège est à Frontenex, car elles étaient perçues comme « intercommunales ».

A sa dissolution au 31 décembre 2016, c'est donc ARLYSERE qui a assuré le relais pour le versement de ces aides indispensables pour le fonctionnement de ces associations. Toutefois, l'attribution de ces subventions ne faisant pas partie de ces attributions, ARLYSERE a souhaité que ce système ne perdure pas et ainsi, que les communes concernées et qui sont le siège de ces associations, versent directement ces aides financières, à charge pour l'Agglomération d'abonder l'attribution de compensation des communes de la même somme.

Laurent VERNAZ précise qu'ARLYSERE a « redonné » ces sommes à la Commune, à charge pour Frontenex d'en décider l'affectation. Il souligne que sous le mandat précédent, il avait été décidé de garder la même affectation aux mêmes associations.

Pour Frontenex, les associations concernées sont :

- Combe de Savoie Badminton Club : 500 €
- Ensemble Vocal et Instrumental – Chœur à coeur: 1 000 €
- Compagnie de Théâtre du Gélohann : 3 600 €
- Association sportive du Collège Fontanet: 9 000 €
- Foyer Socio-éducatif du Collège Fontanet : 4 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser ces subventions en contrepartie du versement de la même somme par l'Agglomération, via l'attribution de compensation.

Aurore BERTAUX quitte la séance du Conseil Municipal à 20h30.

Projet de Forum des associations 2021

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY, Adjointe en charge de la Vie Associative, propose que la Commune de Frontenex organise un Forum des Associations à la salle polyvalente, le samedi 4 septembre 2021, ouvert aux associations de Frontenex ou agissant sur la Commune. Cela a été demandé par plusieurs associations suite aux rencontres avec la commission.

Il conviendra d'organiser une réunion avec les associations pour caler les modalités pratiques.

Sandrine POIGNET souligne qu'il y a déjà eu des forums de ce type mais qui n'avaient pas perduré du fait d'un manque de participation des associations.

ANIMATION

Organisation de la Fête de la Musique le 19 juin

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que les contraintes sanitaires imposées par l'Etat pour l'organisation des Fêtes de la Musique 2021 (places assises, interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes debout, interdiction des chorales...) sont drastiques et ne permettent pas la tenue d'une manifestation festive et conviviale.

L'annulation a donc été décidée à regret.

Feu d'artifice et bal du 17 juillet

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe à l'Animation, fait part du projet de tir d'un feu d'artifice le 17 juillet prochain au stade intercommunal de Frontenex, précédé et suivi d'un bal avec buvette et restauration. Elle détaille les principes de l'organisation et notamment la participation du Comité des Fêtes et du Basket Club pour assurer la partie « restauration/buvette ». L'association RECORD gèrera l'animation musicale.

Il est convenu de faire une réunion de préparation le 24 juin (avec également les premières orientations pour l'édition 2021 d'Octobre Rose), et d'attendre après le 30 juin pour s'assurer que les conditions sanitaires permettent une tenue de l'évènement. C'est pour cette raison que la manifestation n'est pas évoquée dans le bulletin municipal qui va paraître.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de différentes informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

➤ Le marquage au sol a été réalisé dans la Commune fin mai avec notamment le traçage de la piste cyclable dans la rue des Tilleuls. Il a été repris par l'entreprise SIMARO car le premier passage n'était pas satisfaisant du fait notamment de l'état bosselé de la voirie. Sur la partie haute, des panneaux « Zone d'aménagement partagé », qui seront posés dans 15 jours, viendront expliciter le fonctionnement nouveau de la cohabitation entre véhicules et cyclistes

➤ Un test est en cours dans la rue de Princens pour modifier les places de stationnement sur la voirie en face des maisons du Pré La Dame. Les premiers retours sont mitigés et nécessiteront sûrement des adaptations au projet. Certains riverains évoquent des difficultés à rentrer ou sortir de chez eux. Claude DURAY rappelle que cet aménagement sera nécessaire dans un avenir proche avec la création d'un lotissement dans le secteur « Derrière Frontenex » et la sortie possible d'une trentaine de véhicules.

Sandrine POIGNET estime que cela reste toutefois une route avec peu de circulation.

Plusieurs élus conviennent que la vitesse est excessive dans la rue de Princens, notamment en allant dans le sens de Tournon.

Cyril PELOSO se demande s'il ne serait pas judicieux d'installer des places de parking en écluse sur une partie de la route pour d'une part, offrir du stationnement et d'autre part, créer des obstacles de ralentissement.

Gérard TANTOLIN indique que les places de stationnement actuelles sur la route sont peu utilisées et que les gens roulent dessus quand il n'y a pas de véhicules.

- L'entreprise CYTILUM a prêté à la commune un projecteur qui sera testé sur l'Eglise, depuis la Maison des Sociétés, pour égayer ce bâtiment durant la période de Noël
- L'entreprise EGC a posé des nouveaux luminaires dans le parc de la Mairie sur les candélabres existants.
- Une borne numérique interactive a été installée en Mairie, à l'initiative d'ARLYSERE, dans le cadre de la SMART AGGLO. Elle permettra aux usagers de consulter les informations communales et intercommunales. Emilie ROUGIER indique qu'il y a un travail important à faire par la Commune pour intégrer des informations. Stéphane PERRIER indique que ce type de matériel serait plus intéressant en extérieur pour toucher un plus grand nombre
Claude DURAY indique que celle qui a été installée est un modèle d'intérieur.
Caroline LEICHT propose que durant les heures de fermeture de la Mairie, le sas d'entrée reste ouvert et accessible pour une consultation.
- Une commande de 400 chaises et 66 tables a été effectuée début mai auprès de MEFRAN pour la salle polyvalente. Le montant est de 18 425 € TTC. Laurent VERNAZ demande le devenir du matériel existant, qui pourrait être donné par exemple à une commune.
- Le fleurissement de la Commune est en cours par l'entreprise MOLLIEX avec des modalités différentes des années précédentes (plantes aromatiques, plus de jardinières sur les candélabres...)

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Claude DURAY fait part d'une première réunion de travail avec ARLYSERE sur le projet de la Communauté d'Agglomération de restituer, à plusieurs communes, des équipements sportifs actuellement communautaires. Pour Frontenex, cela concernerait les terrains de tennis, le stade intercommunal et le gymnase des Grands Champs. Les modalités pratiques et financières vont être travaillées dans les prochains mois.

Questions diverses

- Claude DURAY rappelle la tenue des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin, avec un bureau de vote exceptionnellement installé au gymnase des Coquelicots pour des raisons de contraintes sanitaires et liées au double scrutin.

Une répétition pour les élus aura lieu le vendredi 18 juin à 18h00.

Noël CADET demande à ce qu'une communication importante soit réalisée pour indiquer que le bureau de vote sera au gymnase et non en Mairie.

- Emilie ROUGIER fait part de la mise en place d'un téléphone d'astreinte de la Mairie, qui sera géré par le Maire et les Adjointes au Maire, et communique le numéro : 06.99.13.94.27.

Alain FINA demande qu'il soit bien explicité que c'est un numéro d'astreinte et non d'urgence.

- Laurent VERNAZ souhaiterait avoir une idée du projet qui se profile sur le tènement de l'ancienne usine du Poyet.

Claude DURAY indique que la propriété n'est pas communale mais appartient à la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie), qui à ce jour, a un projet d'habitat en mitoyenneté de 15 maisons. Il indique avoir demandé de bénéficier d'une partie du foncier pour créer un espace regroupant le pôle « enfance-jeunesse » d'ARLYSERE (crèche, relais assistantes maternelles, bureau...) et une partie dédiée aux associations de Frontenex.

Sandrine POIGNET, au vu de ce projet, demande s'il est bien prévu un co-financement de la part d'ARLYSERE car l'enfance/jeunesse est de leur compétence. Claude DURAY confirme ce montage.

Il conclut en indiquant que le projet de dépollution/déconstruction de cette friche industrielle a obtenu une première subvention de 200 000 € de la part de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h10.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 2 juillet 2021 à 18h00

Le Maire,

Claude DURAY

